

Pour une région économique de Lyon, motrice et rayonnante en Europe

« Lyon bénéficie depuis longtemps d'une réputation de ville industrielle riche et prospère, mais la permanence de cette réputation ne doit pas occulter les profondes mutations de l'économie Lyonnaise. »
DTA

« Les possibilités de développement sont avant tout économiques. Elles réclament d'être prévues, pensées, organisées, de manière à répondre à des critères de développement nouveaux, qu'ont imposés les mutations économiques et sociales des dernières décennies »
Charte Rul 2010

L'agglomération lyonnaise se positionne clairement comme la capitale tertiaire d'une des premières régions productives de France. Elle forme, par les spécialités, les filières présentes sur l'espace métropolitain qui l'entoure, une région économique à part entière, où les activités sont denses et diversifiées, et constitue ainsi une force motrice et attractive à l'échelle euro-régionale⁴.

« L'intérêt de chaque territoire de la RUL, c'est de bien se servir de sa locomotive qui est Lyon⁵ » dans un esprit de complémentarité et non de rivalité ou de domination. Car il n'est pas question de réduire l'ensemble du territoire à sa seule capitale mais d'en faire un atout de taille.

L'affirmation des possibilités de développement économique de la région urbaine lyonnaise est au cœur du projet formulé par les collectivités dans la charte « RUL 2010 ». Faire de ce territoire, « un véritable espace de développement capable de réunir des atouts différents, d'une manière cohérente » pour devenir « dans la moitié Sud de la France, un centre de rayonnement européen ».

A quatre reprises (lors des forums « les territoires qui font la métropole », « l'attractivité économique », « les fonctions métropolitaine » et « la logistique »), la RUL a mis le développement économique au centre de ses réflexions partenariales. Sur ce sujet, cela traduit l'importance, identifiée très tôt par les collectivités, de tisser des liens entre elles, avec et entre les acteurs de l'économie pour doter ce territoire de capacités d'innovation nouvelles, promouvoir ses atouts et faciliter les conditions de sa croissance.

Sur la base de ces travaux, des actions sont engagées au niveau de la région urbaine, d'autres sont en cours ou en devenir :

• Synergies et impacts des pôles de compétitivité

En relais des actions envisagées par le Réseau des villes et agglomérations (en lien avec les Départements et la Région) pour accroître les synergies et l'impact territorial des pôles de compétitivité, la RUL souhaite favoriser les potentiels d'innovation, en confortant les liens avec les autres pôles de compétence présents sur son territoire et en facilitant la participation des PME aux projets en cours.

• Enseignement supérieur et recherche

La structuration des PRES (pôles de recherche et d'enseignement supérieur), dans le cadre renouvelé des politiques européennes, nationales et régionales en matière de recherche et d'enseignement supérieur, constitue un enjeu majeur pour le rayonnement international de la région urbaine lyonnaise. La RUL est un relais pour son territoire des actions identifiées à l'échelle de la Région, du Réseau des villes et agglomérations et veut accompagner la réflexion vers l'émergence d'un seul PRES unissant les potentiels de Lyon et Saint-Etienne.

• Le schéma de promotion économique

Le schéma de promotion économique est d'abord une démarche collective qui associe autour d'objectifs partagés les différents organes de promotion et de développement économiques présents dans la région urbaine lyonnaise. Cette démarche contribue à l'émergence d'un discours multiforme, mais commun, sur les filières à promouvoir, les zones d'activités d'intérêt métropolitain, les atouts du territoire métropolitain.

4 L'aire urbaine de Lyon totalise 78% du total des EMS (Emplois Métropolitains Stratégiques) alors qu'elle ne compte que 6,2% de l'emploi total

5 6^e forum- L'attractivité économique du territoire métropolitain

- **Le schéma de cohérence logistique**

La situation géographique de la région urbaine lyonnaise en fait un territoire stratégique pour les implantations d'activités logistiques. Le renouvellement et le suivi du schéma logistique permettent de disposer d'un cadre stratégique commun orientant les décisions des acteurs vers plus de cohérence.

- **La mise en réseau des observatoires économiques locaux**

Pour renforcer l'aide à la décision et la gouvernance métropolitaine, la RUL souhaite disposer d'un système d'information économique, à l'échelle de son territoire, fondé sur la coordination des observatoires locaux existants.

« La région urbaine de Lyon possède un nombre important de pôles d'excellence économique... »

La question de leur mise en relation ou plutôt en résonance est de fait un enjeu stratégique... »

« Forum 2004 - les territoires qui font la métropole »

Les pôles de compétitivité : une opportunité pour la région économique de Lyon

Sur les quinze pôles de compétitivité labellisés en région Rhône-Alpes, sept dont deux mondiaux ou à vocation mondiale sont localisés dans la métropole lyonnaise. Cette reconnaissance de l'excellence, confère au territoire un rôle de locomotive régionale pour promouvoir la haute technologie et accéder au statut de métropole européenne.

Prise en compte dans une démarche de soutien collectif à l'échelle du Réseau des villes-centres et grandes agglomérations et soutenue par les Départements et la Région, la politique d'appui de l'Etat aux pôles de compétitivité est un moyen de promotion de la métropole multipolaire innovante et créative.

Outre les synergies existantes ou potentielles générées par les coopérations inter-pôles et leurs impacts sur les entreprises des filières impliquées ou cotraitantes, la dynamique d'innovation, l'accroissement des transferts de technologie auront de fortes retombées sur l'ensemble des secteurs d'activité, et notamment les autres compétences phares qui distinguent le territoire.

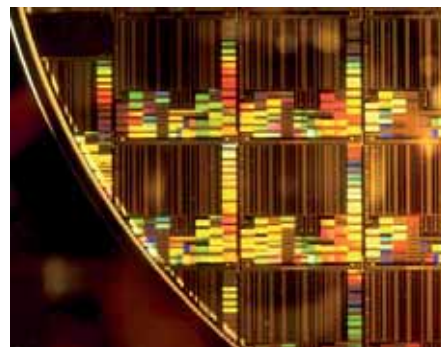
Ces dernières, présentes sur tout le territoire de la région urbaine lyonnaise, constituent un socle solide pour la conquête et le développement de nouveaux processus, produits et marchés, à moyen-long terme.

L'enjeu consiste donc à assurer l'articulation, le bon couplage, entre la croissance des pôles de compétitivité et les autres filières, plus matures, ou émergentes, dont le potentiel doit être pleinement exploité.

Il s'agit aussi de s'interroger sur la manière de mieux intégrer dans ce processus d'innovation globale les petites et moyennes entreprises, dont le besoin de modernisation est fort et où se concentrent très souvent des projets dormants et/ou des savoir-faire rares.

Les pôles de compétitivité représentent enfin une opportunité à saisir pour conforter ou initier des coopérations avec les autres espaces constitués (Sillon Alpin, Réseau des villes-centres et grandes agglomérations de Rhône-Alpes, Clermont-Auvergne, Genevois et autres territoires européens).

En impliquant toutes les villes (petites et moyennes) du territoire aux côtés de la « dorsale scientifique et technique » que représente l'axe Saint-Etienne – Lyon - Grenoble, les coopérations permettront à la région urbaine lyonnaise d'affirmer sa dimension multipolaire.



Rappel des actions et perspectives envisagées au niveau de l'espace commun de coopération

- Faciliter le transfert et la diffusion technologique dans le cadre de coopérations associant l'ensemble des collectivités
- S'appuyer sur les pôles de rang mondial pour fonder le cadre d'une coopération optimale en matière de recherche et de valorisation (axe Lyon/Grenoble)
- Promouvoir et soutenir les coopérations des pôles à l'international

Un pôle d'enseignement et de recherche structuré, complément nécessaire aux stratégies d'innovation et d'attractivité

Le potentiel de formation et de recherche métropolitain permet de couvrir tous les secteurs, de l'industrie traditionnelle aux techniques d'information et de communication.

L'engagement dans l'innovation, la recherche et les nouvelles technologies assurera à la métropole la transition entre une industrie mature et de nouveaux processus d'innovation promouvant tous les pôles de compétences du territoire.

La politique de soutien au rayonnement international du système d'enseignement et de recherche local, sa meilleure articulation avec la sphère économique sont des actions liées à l'espace commun de coopération métropolitaine.

La déclinaison d'une telle stratégie à l'échelle de la région urbaine lyonnaise peut s'appuyer sur les processus d'unification qui touchent les ensembles d'enseignement supérieur de l'agglomération lyonnaise d'un côté et de l'agglomération stéphanoise de l'autre.

Les collectivités locales partenaires de la RUL apportent leur soutien aux universités et établissements d'enseignement supérieur en vue de la structuration des pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES).

Le rapprochement des pôles universitaires de Lyon et de Saint-Etienne constitue un objectif à atteindre à moyen terme. Il est subordonné à la réussite des projets respectifs en cours et reposera principalement sur la volonté des acteurs eux-mêmes.

Sur le plan de coopérations plus vastes, dans les domaines de la santé, des bio et nano technologies, des TIC, la constitution d'un axe Saint Etienne - Lyon - Grenoble, en liaison avec Clermont-Ferrand et Genève, est fondamentale. En effet, « Pour percer au niveau mondial, il est nécessaire d'aller au-delà de l'aire métropolitaine lyonnaise pour structurer l'offre du binôme Lyon/Saint-Etienne - Grenoble tout entier⁶ ».



« L'Université, les organismes de recherche et les grandes écoles peuvent jouer un rôle moteur dans la constitution et le renforcement des pôles d'excellence. »
DTA

Rappel des actions et perspectives envisagées au niveau de l'espace commun de coopération

- Créer un dispositif de mesure, d'évaluation et de décision des stratégies de formation et de recherche à l'international
- Offrir une gamme de parcours « formation – recherche » intégrés, pluridisciplinaires et de classe internationale
- Améliorer les conditions d'accueil des étudiants et des chercheurs étrangers
- Renforcer les effets d'entraînement du dipôle de recherche Lyon-Grenoble
- Valoriser et développer le champ des sciences humaines et sociales

Un schéma de promotion économique : facteur d'attractivité économique et atout pour le rayonnement international

« Il faut constater que la région urbaine de Lyon constitue un territoire pertinent et intégré, qui est perçu comme un espace unique par les acteurs économiques, les investisseurs, les grands groupes qui désirent s'implanter en France. »
Charte RUL 2010

La RUL a fait, dans sa charte, de la promotion de l'offre économique territoriale (en espaces d'activités comme en filières de développement) un enjeu de rayonnement métropolitain et une occasion de plus de « cibler et mettre en œuvre de façon concertée certaines opérations stratégiques⁷ ».

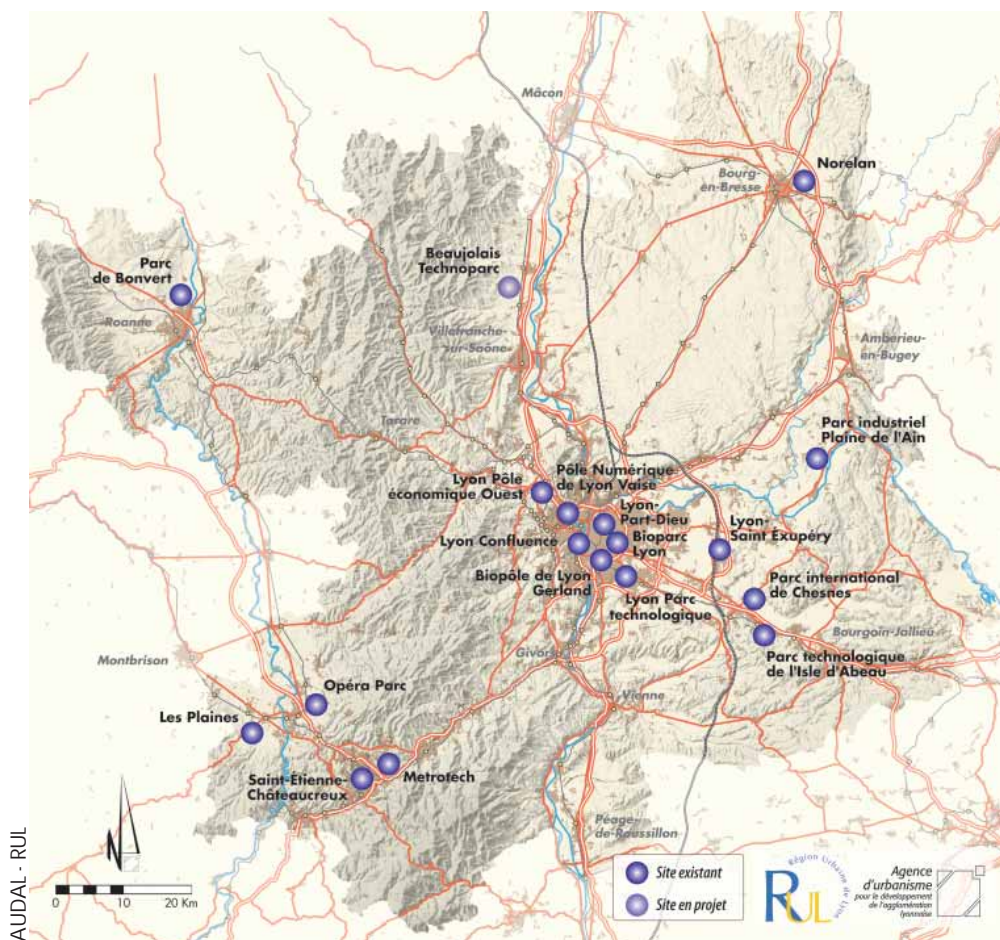
En matière économique, l'offre présente sur la région urbaine lyonnaise est très abondante, sa coordination et la capacité des acteurs à la présenter d'une manière homogène sont des conditions favorables à une meilleure lisibilité et donc à l'implantation de nouvelles entreprises. Il s'agit de bonifier globalement et de profiter collectivement de tous les atouts de l'espace métropolitain.

Au sein de l'aire métropolitaine lyonnaise, la DTA identifie dix-sept sites d'accueil, ou espaces économiques d'intérêt métropolitain.

« Il est absolument nécessaire de travailler en offres coordonnées entre les différents territoires de la RUL... »

6^e forum- l'attractivité économique du territoire métropolitain

Carte des sites choisis pour le Schéma de promotion économique



Les différentes réflexions, portées ou initiées par la RUL dans le cadre du forum sur le thème « L'attractivité économique du territoire métropolitain face à la nouvelle donne des entreprises » ont débouché sur des orientations stratégiques majeures :

- Structurer une offre d'accueil concertée à l'échelle de la métropole pour assurer une plus grande visibilité du territoire,
- Assurer une veille stratégique sur les besoins émergents des entreprises afin d'accompagner les mutations du marché,
- Développer des modalités opérationnelles entre les acteurs de la promotion économique au sein de la région urbaine de Lyon.

Sur la base de ces objectifs stratégiques, la RUL conduit un processus de travail associant les organismes chargés de la promotion économique du territoire (agences de développement), constitués en groupe-projet et animé par un intervenant extérieur. Cette démarche est accompagnée par le cabinet d'études Advisa.

Un plan de travail préalablement concerté entre les différentes parties prenantes du projet, avait pour objet de diagnostiquer et de comparer les outils de promotion des sites, de dresser un bilan de leurs actions respectives et d'identifier les actions collectives possibles.

Une analyse du positionnement relatif des sites d'envergure métropolitaine de la région urbaine lyonnaise a également été menée (17 sites sélectionnés), puis une recherche d'informations sur chaque site et chaque territoire de promotion au sein de la région urbaine, l'élaboration d'une grille de comparaison et enfin d'un argumentaire de présentation.

« Le Schéma de promotion doit constituer un outil dynamique basé sur une offre concertée d'accueil et de compétence, sur des modalités de coopération pour la promotion et sur une veille stratégique »

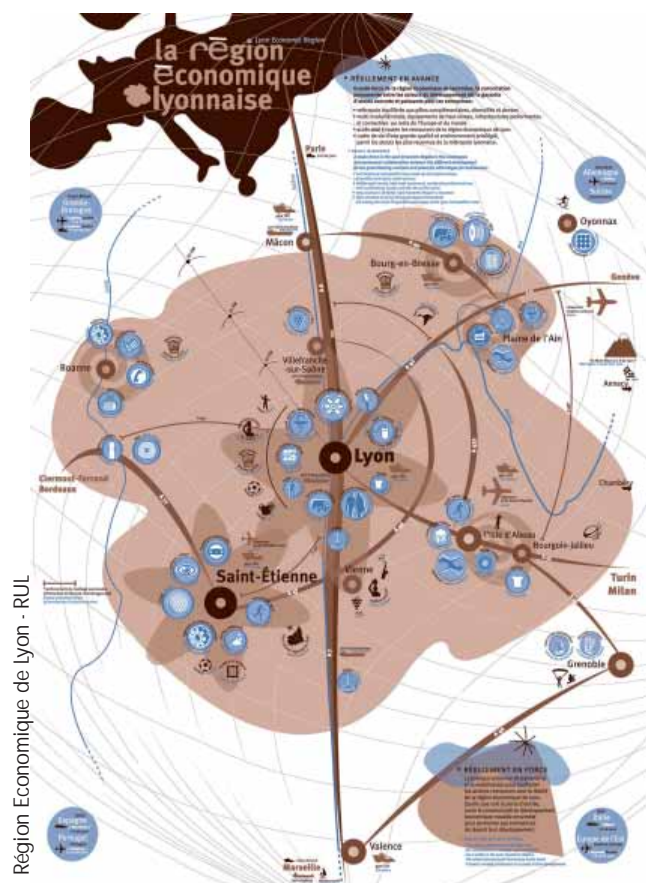
6^e forum- L'attractivité économique du territoire métropolitain

Acquis de la démarche

- Production d'un discours commun au travers de documents partagés par tous les acteurs de la promotion économique du territoire (supports de communication et de valorisation) présentant les atouts respectifs des sites métropolitains et du territoire de la **région économique de Lyon** ainsi que leurs complémentarités : fiches de présentation des sites et support-plaquette de promotion collective.

Actions envisagées

- Elargissement progressif de la démarche de promotion aux filières et « compétences distinctives », hors pôles de compétitivité, présentes sur l'ensemble de la région économique de Lyon : dans un premier temps la logistique, l'agro-alimentaire, les sports et loisirs.
- Mise en place d'un plan d'actions communes en matière de promotion et de prospection.



Un schéma de cohérence de la logistique : pour une stratégie d'accueil ciblée des activités logistiques

« La métropole lyonnaise occupe une position géostratégique en France et en Europe... »
« ... elle est particulièrement bien située pour développer la fonction logistique »
DTA

La filière logistique est indéniablement une force de l'économie locale, déterminante pour le maintien et la croissance des entreprises sur le territoire.

La position géographique privilégiée et la qualité des infrastructures disponibles de la région urbaine lyonnaise ont assis le développement continu des entreprises spécialisées et la localisation des fonctions logistiques de grands distributeurs ou d'industriels. Le territoire est ainsi devenu une des premières places logistiques en Europe.

La réflexion de la Région Urbaine de Lyon sur l'activité logistique intervient dans ce cadre. Elle s'intègre dans une approche transversale mettant en cohérence l'aménagement du territoire et la stratégie de développement économique local et d'attractivité nationale et internationale.

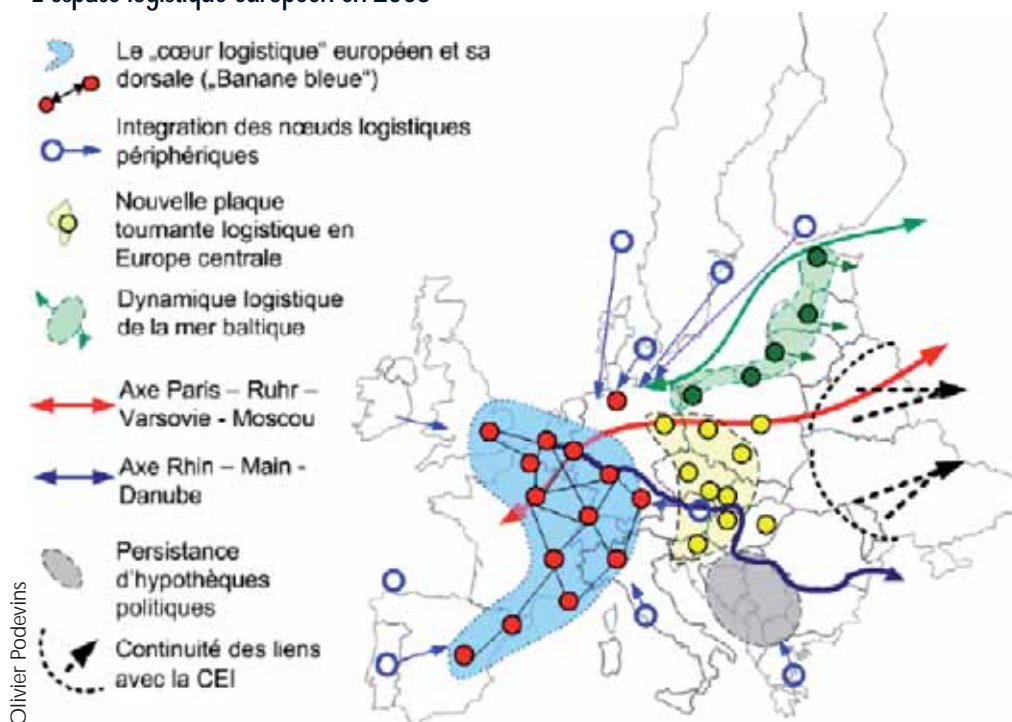
La bonne organisation des activités de stockage, de groupage et de distribution des marchandises constitue un gage de développement économique structuré et pérenne. Elle renforce, de manière concertée et cohérente, la prise en compte des équipements métropolitains nécessaires à l'acheminement du fret par les modes alternatifs à la route.

« L'importance de l'enjeu logistique est telle que l'aménagement des sites concernés devra faire l'objet d'une politique concertée entre les partenaires de la RUL »
Charte RUL 2010

La logistique figure parmi les premiers dossiers abordés dans les travaux de la Région Urbaine de Lyon. Les différentes réflexions à ce sujet, ont abouti à l'élaboration d'un premier schéma de cohérence en 1997.

Ce dernier a fait l'objet d'une actualisation en 2005 afin de l'adapter à un nouveau contexte concurrentiel, et à de nouveaux défis stratégiques.

L'espace logistique européen en 2005



Le schéma de cohérence de 1997 : un cadre stratégique pour le développement coordonné des équipements et des activités logistiques en région urbaine de Lyon

Le premier schéma offre un cadre de référence pour le développement du secteur à l'échelle de la région urbaine lyonnaise et constitue un exercice novateur dans son objectif et son contenu.

La stratégie retenue en 1997 comporte plusieurs objectifs :

- Favoriser l'ouverture du territoire sur la façade atlantique, vers la péninsule ibérique, sur la méditerranée et vers l'Italie du Nord en valorisant les grands axes de transits et en diversifiant les modes (ferroviaire, fluvial, aérien),
- Gérer les transits routiers et ferrés et assurer la fluidité,
- Renforcer les grands équipements spécialisés intermodaux,
- Développer le transport multimodal,
- Identifier et afficher une gamme différenciée de plates - formes multimodales,
- Favoriser la constitution d'un comité stratégique associant acteurs logistiques publics et privés,
- Préserver et maîtriser quelques espaces sensibles.

Bilan du premier schéma :

- Conformément à la stratégie affichée, la logistique s'est vue confirmée comme une fonction majeure du développement de la région urbaine de Lyon (rythme des implantations, croissance des emplois, diversification et évolution vers des fonctions à valeur ajoutée).
- Malgré l'absence de contrainte liée à la nature du schéma, ce dernier a eu des effets positifs sur le développement de la logistique :
 - La localisation des activités a été assez fortement orientée vers les plates-formes affichées dans le schéma,
 - le schéma a conduit les collectivités et acteurs économiques de la Loire à définir et à se doter d'une stratégie de développement de la logistique clairement inscrite dans une vision région urbaine de Lyon,
 - le cluster logistique a commencé à prendre corps avec la création en 1999 de l'Alliance logistique région urbaine de Lyon.

Toutefois, de nouveaux défis sont apparus, entraînant l'adaptation du schéma à un nouveau contexte.

Le schéma de cohérence logistique 2005-2020 : Affirmer les principes du développement durable, adapter l'offre logistique à son nouveau contexte et soutenir la vocation d'excellence de la région urbaine de Lyon

Pour réviser le premier schéma de cohérence de l'activité et des équipements logistiques, les travaux conduits par la RUL se sont appuyés sur différents séminaires, sur une enquête menée auprès des entreprises et sur des réunions d'experts, tant au niveau régional qu'au niveau national.

Ces travaux ont débuté en 2003 et se sont achevés en septembre 2006, au terme d'une consultation auprès des collectivités membres de la RUL, des acteurs économiques, des syndicats en charge des Scot et des services de l'Etat. Ils ont permis de fournir un diagnostic détaillé sur la dynamique du secteur et de cerner les nouveaux enjeux et défis à relever.

Si le nouveau schéma réaffirme la nécessité de favoriser le report du transport routier vers les modes ferroviaire et fluvial, et d'accueillir la logistique dans les espaces dédiés, il préconise désormais la mise en œuvre d'une stratégie d'accueil ciblée.

Le schéma pointe également les insuffisances et les problèmes auxquels les collectivités et les acteurs de la logistique sont confrontés en région urbaine lyonnaise. La question des capacités d'accueil dans les plates-formes adaptées à la logistique ou celle des équipements permettant de favoriser le report du transport routier vers les modes ferroviaires et fluvial constituent deux préoccupations majeures du schéma.

Les stratégies logistiques fortes mises en œuvre par certains territoires de la région urbaine lyonnaise sont pleinement intégrées au nouveau schéma. La volonté du Nord-Isère de construire un véritable pôle d'excellence autour de cette filière ou la stratégie d'accueil développée par la Loire apportent en effet des perspectives nouvelles pour la région urbaine.

Les six orientations stratégiques du nouveau schéma :

- Clarifier les fonctions logistiques recherchées : les cibles. La mise en œuvre d'une stratégie de développement concertée et ciblée afin de conforter les compétences du territoire (exemples : offre logistique en relation avec les pôles de compétitivité et les pôles de compétences ; activités tertiaires et centres de services).
- Mettre en place les infrastructures clés et favoriser l'intermodalité. Il s'agit à la fois de déployer les infrastructures utiles au développement du secteur et de favoriser le report modal de la route vers les autres modes de transports plus respectueux de l'environnement (fer et voie d'eau).
- Organiser l'accueil des fonctions logistiques. Développement de plates-formes bimodales ou quartiers logistiques afin d'éviter la dispersion de l'activité et compenser la saturation des plates-formes multimodales.
- Identifier les espaces, les protéger de la pression logistique, en articulation avec les réflexions des Scot et la démarche inter-Scot.
- Développer l'animation du cluster et redéfinir la stratégie de promotion.
- Favoriser le développement d'une logistique plus respectueuse de l'environnement. Il convient de mieux prendre en compte l'esthétique des bâtiments, leur intégration paysagère et leur capacité d'évolution dans le temps. Il s'agit aussi de s'interroger sur les externalités de la filière et de valoriser les bonnes pratiques en matière environnementale.

Schéma
de cohérence logistique

Octobre 2006

Grands équipements
d'intermodalité

Equipements existants





-  Grand équipement aéroportuaire
-  Grand équipement portuaire
-  Equipement complémentaire
-  Chantier de transport combiné rail-route

Sites à étudier pour les nouveaux
équipements

-  Grand équipement spécialisé intermodal
-  Aire d'étude d'implantation possible de plate-forme intermodale rail-route

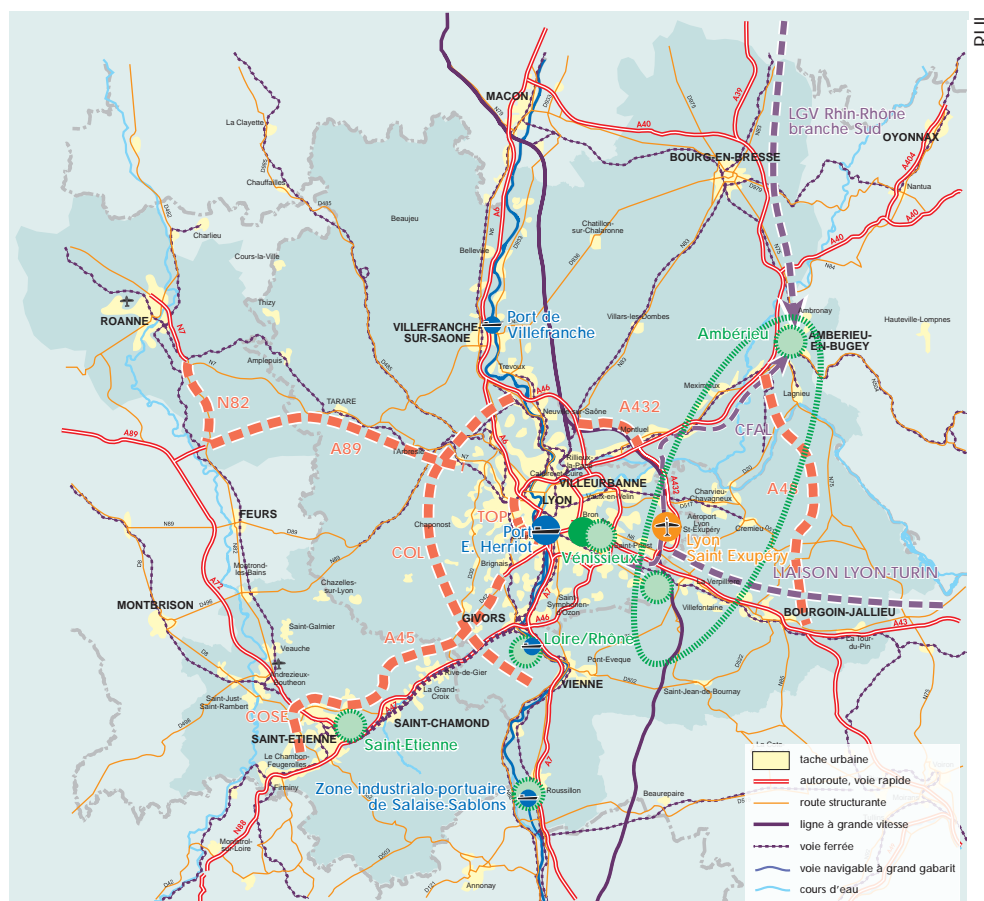
Projets d'infrastructures routières
et ferroviaires

Source : projet DIA juillet 2003

-  Autoroute ou voie rapide
-  Ligne à grande vitesse (LGV)
-  Contournement ferroviaire de l'agglomération lyonnaise (CFAL)
-  Liaison ferroviaire à améliorer



0 10 20
kilomètres



Acquis de la démarche

- Schéma de cohérence de la logistique 2005-2020.

Actions envisagées

- Réflexion globale sur les besoins en matière d'équipements d'intermodalité (ports, plates-formes de transbordement) dans la perspective des grands projets européens (Lyon-Turin, Corridor ferroviaire Nord-Sud...) et nationaux (Contournement ferroviaire, autoroutes et contournements).
- Renforcement du cluster logistique. La taille atteinte par le parc logistique en région urbaine, les enjeux de développement de la filière impliquent d'aller plus loin dans l'animation du secteur. Cela passe notamment par un rôle et des moyens accrus pour l'Alliance logistique qui doit être en capacité d'apporter de l'expertise et devenir une force de proposition et de sensibilisation. En parallèle, les agences de développement et les gestionnaires des plates-formes, avec l'appui de l'Alliance logistique, doivent définir de nouvelles actions ciblées et coordonnées pour la promotion.
- Constitution d'une veille stratégique. Le contexte de concurrence européen, les évolutions structurelles de l'activité, impliquent une adaptation en continu du schéma afin d'anticiper les changements et conforter le secteur. A cette fin, un dispositif de veille stratégique reposant sur les acteurs de la filière, des experts et les observatoires économiques de la région urbaine est en phase d'élaboration.

« se doter d'outils d'évaluation qui permettent, grâce à leur pérennisation, de vérifier que le cap est bien tenu par les différents partenaires ou de mettre en œuvre les mesures correctrices »
Charte RUL 2010

Un dispositif d'observation en réseau pour mieux évaluer les dynamiques du territoire et orienter l'action

La mise en réseau des observatoires économiques locaux, en établissant une forme de travail collaboratif pérenne entre les dispositifs existants sur la région urbaine lyonnaise, vise à fiabiliser, homogénéiser et disposer de l'information stratégique à l'échelle métropolitaine.

Courant 2006, la démarche commune de coopération métropolitaine a permis le recensement des outils d'observation économique existants à l'échelle du réseau des 8 villes et agglomérations de Rhône-Alpes.

Cet état des lieux a mis en exergue la nécessité de promouvoir les échanges de pratiques entre les observatoires existants en Rhône-Alpes. Il souligne également la pertinence du déploiement des coopérations au niveau des espaces métropolitains territoriaux que sont la région urbaine de Lyon et le sillon Alpin.

A l'échelle de la région urbaine lyonnaise, où ces coopérations restent à définir, l'objectif est de conforter par l'interaction les systèmes de veille et d'information économiques,

- en améliorant la couverture territoriale et en consolidant les bases d'information,
- en affinant le positionnement des espaces économiques métropolitains,
- en étant en veille sur des filières économiques ou problématiques d'intérêt métropolitain.

La mise en réseau des observatoires présents sur la région urbaine (Expansion 42, ELO, Opale, AEPI, MEA de l'Ain, centres d'informations des CCI, centres de ressources des Agences d'urbanisme...), représente une opportunité pour conforter la stratégie de la RUL basée sur la concertation et la co-production d'indicateurs homogènes à l'échelle métropolitaine. Elle est accompagnée dans ce travail par les Agences d'urbanisme de Lyon et de Saint-Etienne.

Rappel des actions et perspectives envisagées au niveau de l'espace commun de coopération

- Mise en réseau des observatoires économiques pour le suivi et l'évaluation des dynamiques et impacts des pôles de compétitivité et de leurs synergies

Acquis de la démarche

- Définition des besoins en matière d'observation économique à l'échelle métropolitaine :
- indicateurs comparables entre territoires et à l'international
- suivi des zones d'activité (foncier et filières)
- veille logistique
- veille sur les mutations économiques

Actions envisagées

- Identification des moyens nécessaires et choix des modalités de collecte des données et de production des indicateurs
- Fonder un outil d'aide à la décision sur de nouvelles problématiques posées par le développement à l'échelon métropolitain